

PRÉFET DE LA VENDÉE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Pôle Environnement
affaire suivie par :
Paul LE GUELLAUT
Tél. : 02 51.36.71 63
paul.le-guellaut@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 18 JUIN 2019

Le Préfet de la Vendée

à

Monsieur le Maire des Sables d'Olonne
(Copie à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne)

OBJET: Projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Olonne sur Mer par déclaration d'utilité publique (MEC/DUP) – Ilot Nord de La Vannerie – Commune des Sables d'Olonne

REF. : Article L121-27 du code de l'urbanisme

Dans le cadre des dispositions de l'article L121-27 du code de l'urbanisme, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites a examiné, le 14 mai 2019, le projet de MEC/DUP du plan local d'urbanisme d'Olonne sur Mer, qui prévoit une évolution du classement des boisements.

Les membres de la commission ont émis, à la majorité, un avis favorable à la nouvelle délimitation proposée.

Le Préfet

Pour le Préfet
Le Directeur

Cyrille GARDAN

Copie :
- DDTM -SUA
- DREAL